

INTERPELLATION
des députés Marcel Bayard, PDCC, et Daniel Emonet, PDCB, concernant la
conciergerie dans les établissements pénitentiaires (16.12.2011) 2.207

On constate que les travaux de conciergerie dans les établissements pénitentiaires sont assurés par des agents de détention brevetés, voire des maîtres socioprofessionnels. Est-ce que les postes de concierge ont jusqu'à présent tout simplement été oubliés?!

Certains travaux d'entretien ainsi que la coordination et le suivi sur place des travaux effectués par des entreprises externes sont ainsi assurés par des professionnels de la détention, qui pendant ce temps-là manquent à leurs postes.

Ceci ne fait que d'aggraver le manque de personnel déjà existant dans les établissements pénitentiaires. Engager des concierges serait financièrement intéressant. (Salaire plus bas qu'un MSP ou qu'un agent de détention breveté).

C'est pourquoi je vous demande pour quelle raison le Département tolère cette situation depuis plusieurs années et pourquoi celui-ci n'a pas encore proposé au budget des postes de concierges pour les établissements pénitentiaires pour les sites de Crêtelongue, Pramont, Sion et Martigny?

Sion, le 16 décembre 2011
(11h45)

Marcel Bayard, député, PDCC
Daniel Emonet, député, PDCB